

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 15 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008
portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : ETSH1031066A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

I. – Au titre des représentants des fédérations d'employeurs d'établissements de santé publics et privés

Supprimer :

Hélène VIDAL-BOYER, Fédération hospitalière de France (suppléant).

Ajouter :

Patrick LAMBERT, Fédération hospitalière de France (suppléant).

II. – Au titre des représentants des professions ou groupes de professions

Supprimer :

Catherine DAGORET, Comité d'entente des écoles d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (suppléant).

Ajouter :

Marc LE DERROUËT, Comité d'entente des écoles d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (suppléant).

Supprimer :

Sébastien COLSON, Association nationale des puéricultrices diplômées d'État (titulaire).

Ajouter :

Sébastien COLSON, Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes (titulaire).

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 15 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement simultané
de la directrice générale de l'offre de soins
et du chef de service :

*La sous-directrice des ressources humaines
du système de santé,*

E. QUILLET